



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Pas-de-Calais

Division des élèves

Bureau DE2

Vie Scolaire

Dossier suivi par

Gautier Facqueur

Téléphone

03 21 23 82 71

Courriel

ce.i62de-absences@ac-lille.fr

20 boulevard de la liberté

CS 90016

62021 Arras Cedex

Arras, le 24 septembre 2018

L'inspecteur d'académie - directeur académique
des services du Pas-de-Calais

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles
maternelles et primaires

Objet : Suivi de l'absentéisme à l'école maternelle.

L'analyse de l'absentéisme à l'école élémentaire en 2017-2018 continue de mettre en évidence d'une part, une sur-représentation des élèves absents pour des motifs injustifiés ou non recevables scolarisés dans les écoles de l'éducation prioritaire ; d'autre part, une sur-représentation des élèves absentéistes au CP comparativement aux autres classes d'âge, même si l'évolution est positive en un an et traduit l'efficacité du dispositif de suivi.

Il est par conséquent pertinent de faire l'hypothèse qu'une fréquentation irrégulière dès l'école maternelle ancre des habitudes qui se poursuivent dans la scolarité ultérieure et fonde les prémisses d'un décrochage scolaire constaté notamment dans le second degré. L'accrochage scolaire dès le plus jeune âge constitue bien l'un des principaux leviers que le premier degré mobiliser pour prévenir et réduire le décrochage. Il s'agit de mieux sécuriser encore le parcours des élèves afin d'améliorer la poursuite des études et de favoriser la réussite scolaire comme nous y invite le cadre académique.

Si la fréquentation assidue est obligatoire le temps de la scolarité obligatoire, *« l'inscription à l'école maternelle implique l'engagement, pour la famille, d'une fréquentation régulière indispensable pour le développement de la personnalité de l'enfant et pour le préparer à devenir élève »* comme le stipule la circulaire n° 2014-088 du 09/07/2014.

Je vous demande par conséquent de rappeler aux parents leur engagement à une fréquentation régulière. Si cela ne suffisait pas, je vous invite, dans le cas d'absentéisme injustifié (4 demi-journées dans le mois), à procéder au signalement de la situation à la division des élèves en utilisant la fiche de signalement jointe. La division des élèves se chargera d'adresser un courrier aux responsables légaux de l'enfant les engageant à reprendre contact avec vous. Si, toutefois vous constatez que les représentants légaux ne se manifestent pas, il conviendra de les inviter à une réunion d'équipe éducative.

Dans la perspective de l'obligation scolaire à 3 ans, il est nécessaire d'habituer les élèves et les parents à une fréquentation assidue dès cette année scolaire.



Vous trouverez, ci-joint, le guide spécifique sur la scolarisation à l'école maternelle, qui vous permet d'asseoir l'action que je vous invite à conduire pour prévenir l'absentéisme dès le plus jeune âge.

Je vous remercie pour votre implication au service des élèves.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping horizontal stroke with a vertical line crossing it near the end, and a final flourish extending to the right.

Denis TOUPRY